

# ANGERS

## NOUS CONTACTER



**Rédaction d'Angers :**  
4, bd Albert-Blanchain  
BP 10728 - 49007 Angers cedex 01  
Tél. : 02 41 255 255  
redac.angers@courrier-ouest.com

**Publicité :**  
Précom, Tél. : 02 41 25 34 10

**Petites annonces gratuites sur nos sites internet :**  
ouestfrance-auto.com (rubrique vendre)  
ouestfrance-immo.com (rubrique déposez une annonce)

**Avis d'obsèques :** Tél. : 0810 060 180

**Abonnements et portage :** 02 41 808 880 (non surtaxé)



## MON CIEL Les mini-jardins de la Blancheraie

L'avenue de La Blancheraie verdit sous l'impulsion des habitants. L'association de quartier a procédé à de nouvelles plantations au pied des arbres la semaine dernière, en sélectionnant des végétaux résistants à la sécheresse. Le programme sera plus studieux le dimanche 20 juin à l'occasion de son assemblée générale. Il y sera question du projet de bretelle auquel s'opposent ces riverains.

## A RETENIR Vins et escapades

A travers « Vins et escapades », l'Office de tourisme vous propose de partir à la découverte de vignobles d'exception à bord du célèbre Combi pour une escapade riche en rencontres ; de plonger dans les paysages viticoles, et découvrir les châteaux et les domaines. Dégustations. Tarif : 25 €. Contact et réservation : 02 41 23 50 00, officedetourisme@destination-angers.com

# Le patrimoine en porte à porte

Des architectes du patrimoine ont été missionnés pour visiter et documenter 2 000 immeubles dans le centre-ville.

C'est un immeuble ancien de quatre étages à la façade défraîchie, situé dans une rue tracée en 1840 au cœur du triangle d'or. Sur les six ménages occupants, Céline, 47 ans, a été la seule à répondre favorablement au courrier adressé par la société Paume, accréditée par le maire. Cette agence d'urbanisme nantaise a été missionnée par la Ville d'Angers pour visiter 2000 immeubles dans le centre-ville élargi, classé « Site patrimonial remarquable » depuis janvier 2019, ce dispositif appelé autrefois « Secteur sauvegardé ».

Ce recensement inédit, incluant les parties communes et privatives, contribuera à l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui s'appliquera parcelle par parcelle, de façon plus contraignante que le Plan local d'urbanisme auquel il se substituera, dans les six quartiers concernés.

« Tout ce qu'on ne peut pas voir depuis la rue »

« Le patrimoine, c'est important de le comprendre. À mon petit niveau, je vais lui montrer tout ce qu'on ne peut pas voir depuis la rue pour compléter ce puzzle des connaissances », confie cette mère de famille en ouvrant sa porte, en bois d'origine, à Guillaume Boué. À vélo, cet architecte du patrimoine parcourt le centre-ville en long et en large, comme plusieurs de ses collègues, pour compléter et corriger les fiches immeubles qui ont été documentées à partir d'archives, notamment photographiques.

« Cet immeuble me pose question », reconnaît-il d'entrée, en référence à l'aspect du 3<sup>e</sup> étage qui suggère une surélévation postérieure à l'époque de construction, entre 1910 et 1920. Pour en avoir le cœur net, il emprunte la cage d'escalier en bois, caracté-



**Angers, 9 juin.** Guillaume Boué, architecte du patrimoine, rend visite aux propriétaires d'appartements ou de maisons situés dans le périmètre du Site patrimonial remarquable pour répertorier tous les éléments architecturaux qui méritent d'être conservés ou restaurés.

ristique de la période Art déco, pour écarter définitivement cette hypothèse : « L'escalier est bien continu jusqu'en haut. Le dernier étage n'a donc pas été ajouté. Il s'agit plutôt d'un ravalement réalisé seulement en partie haute de l'immeuble. Il a dû être fait à l'économie car la modénature, ces décors sculptés géométriques, ont été sacrifiés, contrairement à la ferronnerie des garde-corps ». Cette observation lui permettra d'actualiser la description de l'adresse en ces termes : « Immeuble

à loyer de l'entre-deux-guerres qui reprend probablement une construction antérieure de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré un étage d'attique durement ravalé, l'élévation conserve une façade et une distribution cohérentes ».

La synthèse est assortie de préconisations à l'attention des copropriétaires. Car l'immeuble mérite, selon l'enquêteur, un projet de restauration « global », de l'enduit tyrolien à décrocher jusqu'à la couverture « vieillissante » en zinc et en ardoi-

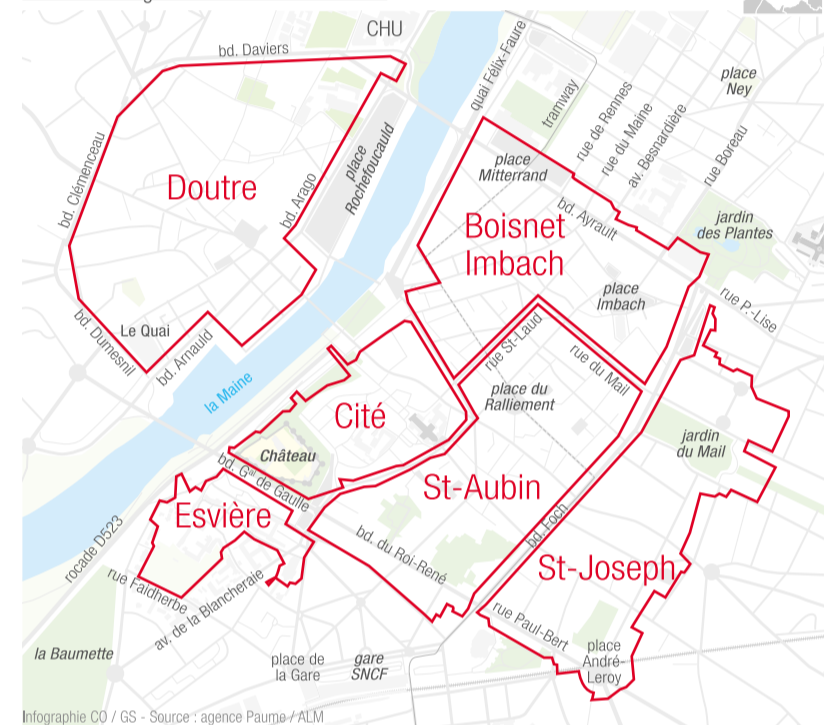
ses, en passant par les menuiseries « disparates », notamment des fenêtres PVC à remplacer.

« L'intérêt principal de cette fiche immeuble est de servir de base commune aux propriétaires et services instructeurs de la mairie, en cas de travaux soumis à autorisation, précise l'architecte. Les porteurs de projets pourront s'y référer pour identifier les points de vigilance et protéger des richesses architecturales dont ils n'ont pas toujours conscience ».

Anthony PASCO

## PATRIMOINE : LE SECTEUR PROTÉGÉ À ANGERS

Plan de sauvegarde et de mise en valeur



## Le SPR et le PSMV, c'est quoi ?



Le PSMV couvre la ville médiévale intra-muros mais aussi les quartiers de Saint-Joseph et l'Esvière.

PHOTO : ARCHIVES CO - JOSEPH CLAIR

La ville d'Angers a bénéficié du classement **Site patrimonial remarquable (SPR)** par le ministère de la Culture le 31 janvier 2019 au terme d'une étude menée de 2016 à 2018. Cette protection est une reconnaissance de la qualité du patrimoine urbain, architectural et paysager. Elle constitue un engagement de suivi des travaux et des modifications qui auront lieu dans ce périmètre de plus de 1 600 hectares.

Pour cela, un document spécifique va s'appliquer ces prochaines années dans le centre-ville au cœur du site patrimonial : le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Pour la capitale de l'Anjou, l'enjeu est de préserver son identité sans rester figée. Le PSMV servira de guide à l'évolution du cœur d'Angers en conciliant patrimoine et enjeux contemporains.

Ce document d'urbanisme ne se limite pas à une protection d'immeubles. Il développe aussi un important volet de projet urbain pour définir notamment les futures opportunités de construire dans le centre-ville.

Le périmètre du PSMV s'étend sur 205 hectares. Il couvre la ville médiévale intra-muros mais également les quartiers Saint-Joseph et Esvière.

Son élaboration a été confiée à l'agence Paume (Nantes), composée d'urbanistes, d'architectes du patrimoine et d'historiens.

Le recensement en cours sur le terrain bénéficie des études historiques et architecturales sur la ville publiées par Dominique Letellier d'Espinose et Olivier Biguet en 2016.

Source : psmv-angers.wixsite.com

## « Beaucoup de façades ravalées trop durement »

### ENTRETIEN

Cette architecte de l'agence nantaise Paume participe au recensement des immeubles dans le centre ancien d'Angers dans le cadre de l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

**Pourquoi avez-vous ciblé 2 000 immeubles ?**

« En général, toutes les parcelles d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) – il en existe une centaine en France – font l'objet d'une fiche descriptive détaillée, assortie de préconisations. Celui d'Angers est le dernier et l'un des plus grands (205 ha), davantage qu'à Nantes (126 ha) ou Bordeaux (140 ha). Angers Loire Métropole a donc décidé, pour une question de budget, de nous commander 2 000 fiches sur environ 3 600 immeubles dans le périmètre. Cette sélection reste représentative de toutes les architectures du centre historique. Elle inclut aussi des bâtiments abîmés qui ont un vrai potentiel de



Céline Viaud est l'une des quatre architectes de l'agence Paume.

PHOTO : AGENCE PAUME

reconquête. ».

**Quelle est la finalité de cette démarche ?**

« Sauvegarder le patrimoine sur la durée. Beaucoup de gens consacrent toute leur vie à restaurer leur habitat. Ils s'inquiètent de ce qu'il deviendra après l'avoir cédé. L'autre intérêt, c'est de leur apporter notre expertise d'architecte pour les aider

à mieux comprendre leur construction et mieux la restaurer ».

**À quelles obligations sont-ils soumis ?**

« Dans le périmètre du PSMV, toutes les interventions à l'intérieur du bâtiment sont à autorisation car, par défaut, tout est protégé juridiquement. Nos visites permettent toutefois d'exclure des éléments qui ont perdu leur authenticité, par exemple un escalier ou des planchers refaits à neuf ».

**Et à l'extérieur ?**

« Tous les bâtiments sont protégés de fait, non pas en tant que tels mais en fonction de l'impact qu'une intervention sur leur enveloppe peut avoir sur le paysage urbain ».

**Quelles sont les erreurs les plus fréquentes ?**

« À Angers plus qu'ailleurs, c'est sans doute le manque de savoir-faire dans la restauration des façades. Beaucoup ont été ravalées trop durement, avec la suppression de sculp-

tures, de corniches ou de bandeaux. Autant d'éléments qui aident à dater un bâtiment, qui lui donnent son identité et son esthétique. Banaliser un bâtiment en lissant sa façade, c'était une pratique courante dans les années 80. C'est quasi impossible de restituer une façade qui a été défigurée ».

**Avez-vous déniché des trésors ?**

« Un tas. Des caves médiévales, des escaliers, des coursives, des boiseries, etc. Un inventaire des habitations les plus cossues existait. Mais à travers ce PSMV, on essaie d'aller partout ou presque, même là où ça ne paie pas de mine. On tombe sur des choses insoupçonnables ».

**Ces fiches seront-elles partagées ?**

« Non, elles sont réservées au service urbanisme de la Ville qui instruit les demandes d'autorisation de travaux. Les propriétaires peuvent toutefois demander la leur, par curiosité ou en amont d'un projet pour tenir compte de nos préconisations ».

A.P.

## Première conférence mardi

Dans ce cadre de la démarche de valorisation et de protection du patrimoine bâti dans le centre-ville, la Ville organise une première réunion publique, en présentiel, demain à partir de 19 heures aux Greniers Saint-Jean. Cette conférence sera animée par les architectes de l'agence Paume, chargée d'éla-

borer le PSMV, issu de la loi Malraux de 1962. Elle aura pour thème « l'habitat angevin du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ».

Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, sera présent. Des intermèdes musicaux seront également proposés par la violoniste Elissa Cassini. Entrée libre et gratuite.